

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADAPTATION DES POLITIQUES DE LA DEMARCHE
"PUNTU CORSICA"
OUVERTURE DES TERMES PREMIUMS**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte

Le 24 juin 2011, par la délibération AC 11/147, la Collectivité Territoriale de Corse approuvait la démarche d'obtention du nom de domaine .corsica. Elle se donnait ainsi les moyens de répondre à l'appel à candidatures sur les noms de domaine de premier niveau lancé par l'ICANN¹.

Le 17 juillet 2014, suite à la réponse favorable de l'ICANN, par délibération AC 14/092, l'Assemblée de Corse autorisait la Collectivité Territoriale de Corse à exécuter les travaux de première mise en œuvre et exploitation du domaine de premier niveau .corsica.

Le 25 septembre 2014, l'ICANN autorisait et déléguait la gestion du domaine de premier niveau .corsica à la Collectivité Territoriale de Corse.

Le 26 juin 2015, par délibération 15/148 AC, l'Assemblée de Corse approuvait les politiques de gouvernance du Registre et les modalités de distribution et de commercialisation du domaine internet de premier niveau .corsica.

Depuis le 19 janvier 2016, les adresses internet en .corsica sont disponibles pour toutes les personnes répondant aux critères d'éligibilité à savoir : les entreprises, les associations et les collectivités en Corse mais aussi tout particulier qui dispose et peut démontrer d'un lien d'attachement direct ou indirect (économique, social, culturel, familial, historique ou autre) avec la Corse.

Le 27 octobre 2017, l'Assemblée de Corse, par délibération 17/359 AC, autorisait l'adaptation des politiques du .corsica notamment le tarif et le lancement des démarches de commercialisation des noms PREMIUM, des noms à caractères accentués (IDN) et des noms à 1et 2 caractères.

Objectifs de la démarche

L'objectif principal de la démarche .corsica est de construire sur Internet un espace de nommage de qualité et de confiance pour la Corse. .corsica

¹ ICANN : Internet Corporation for Assigned Names and Numbers est l'autorité mondiale de régulation de l'Internet qui coordonne les identifiants uniques à l'échelle internationale.

permet ainsi de mettre en valeur le territoire, l'économie, le patrimoine, la culture, la langue et les valeurs sociétales de la Corse dans le monde numérique. Porté par la Collectivité de Corse, .corsica veut représenter l'identité digitale de la Corse, le passeport digital des particuliers, associations et organisations publiques ou privées voulant afficher leur attachement à la Corse sur internet.

Le .corsica fait partie des 1226 nouvelles extensions (TLD) validé par l'ICANN au côté du .nyc (New-York), .barcelona, .paris, .london, .berlin, .sydney, .alsace, .bzh (Bretagne) par exemple.

Plus de 25 millions de noms de domaine internet ont aujourd'hui été créés avec ces nouvelles extensions internet.

L'arrivée de ces 1226 nouvelles extensions provoque un bouleversement des systèmes de nommage des sites internet au niveau mondial attaquant la suprématie du .com. Les plus grandes marques mondiales, les plus grandes villes ou territoires disposent dorénavant de leur propre extension internet, ce qui renforce leur sécurité digitale et leur visibilité mondiale.

.corsica enregistre une croissance régulière et compte, à l'été 2018, près de 1200 noms de domaines.

Objectifs du présent rapport

Afin de soutenir la croissance de .corsica, de développer son intérêt et son usage et de répondre à la demande du marché après ses deux premières années d'activité, il est proposé d'initier la mise en vente de certains noms réservés (les Noms Premium) ayant une forte valeur ajoutée, conformément aux articles 3.1.2 et 10.2 de la Politique d'Enregistrement du .corsica.

L'Assemblée de Corse a déjà autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à modifier les politiques du .corsica afin de mettre en œuvre cette démarche par la délibération 17/359 AC du 27 octobre 2017.

Ce rapport s'attache à présenter les modalités de mise en vente et le classement des termes réservés en trois catégories PREMIUM et à valider la politique tarifaire des ventes des termes PREMIUM.

Définition préalable domaines dits PREMIUM

Au-delà des noms de domaine standards, certains domaines sont sélectionnés par le « registre » et désignés comme domaines "premiums".

Ces noms de domaine dits premiums sont considérés par le gestionnaire de l'espace de nommage comme étant des termes très prisés et ayant une forte valeur ajoutée.

Les domaines premiums peuvent présenter les caractéristiques suivantes :

- termes représentatifs d'une filière économique, sociale, culturelle,..
- mots génériques désignant une profession, un métier, une activité,
- termes à la mode, à forte valeur marketing ou commercial...

Nota : Pour .corsica une première liste de ces noms a été consignée afin de les interdire à la vente.

Dispositions générales à la vente des noms PREMIUM

Il est proposé que la liste des Noms *PREMIUM* concernant le .corsica soit mise à la vente par la Collectivité de Corse selon les modalités définies ci-après.

Cette liste sera publiée sur le site www.puntu.corsica.

Les internautes intéressés pourront poser leur candidature à l'acquisition d'un terme PREMIUM. Ils devront respecter la Charte de Nommage du .corsica ainsi que l'ensemble des politiques de registre en vigueur au moment de l'ouverture, et notamment:

- Les règles d'éligibilité du .corsica,
- Les politiques d'enregistrement des noms de domaine .corsica,
- Les politiques de résolution de litiges,
- Les règles d'enregistrement des termes soumis à examen préalable et termes réservés.

Le principe du « premier arrivé - premier servi » s'appliquera à la réservation de ces Noms de domaine PREMIUM.

La Collectivité de Corse pourra mener plusieurs campagnes étalées dans le temps de vente de noms de domaine *PREMIUM*.

Tarifs des noms PREMIUM

Les Noms *PREMIUM* feront l'objet d'une tarification spécifique.

Chaque nom de domaine sera classé dans une catégorie en fonction de sa valeur économique estimée : (Premium1, Premium2, Premium3).

Un nom de domaine *PREMIUM* est composé de 2 parties :

1. **Une partie nom de domaine standard vendue au tarif standard d'un domaine .corsica par un registrar accrédité.**
2. **L'option *PREMIUM*, vendue par la Collectivité de Corse à un tarif spécifique** (cette option *PREMIUM* n'inclut pas le prix

du nom de domaine).

Les prix proposés pour les options *PREMIUM* sont les suivants :

- Prix de vente option Premium1 : **1000,00 € HT**
- Prix de vente option Premium2 : **300,00 € HT**
- Prix de vente option Premium3 : **100,00 € HT**

Le prix de vente de l'option *PREMIUM* est valable pour la 1^{ère} année d'enregistrement. Le renouvellement de ce nom de domaine se fera, directement chez un Registrar, au prix de vente en vigueur pour un nom de domaine standard (non *PREMIUM*).

Les tarifs et la catégorisation de l'ensemble des termes ont été établis en se basant sur les politiques appliquées par d'autres gTLD en tenant compte des spécificités de la Corse.

La liste indicative des termes actuellement réservés considérés comme *PREMIUMS* figure en annexe du présent rapport.

Cette liste n'est pas figée et pourra évoluer dans le temps sur proposition du Conseil Exécutif de Corse. Les modifications pourront prendre notamment en considération l'évolution des besoins du marché ainsi que ceux de la Collectivité de Corse.

La commercialisation des options *PREMIUM* se fera en plusieurs phases durant les prochains mois. A cette occasion seule une partie des termes *PREMIUM* sera commercialisée.

La régie .corsica actuellement en place collectera les versements afférents à la commercialisation des options *PREMIUM*, elle sera adaptée en conséquence.

Annexe 1 : Liste des domaines actuellement classés en PREMIUM.

Politique d'enregistrement

La politique d'enregistrement des termes *PREMIUM* sera diffusée à l'ensemble des registrars. La proposition de cette politique est annexée au présent rapport : *Annexe 2 : Politique enregistrement PREMIUM.*

Nécessité d'exploitation

Compte tenu de la forte valeur des termes considérés comme *PREMIUM* et de l'intérêt manifeste de plusieurs candidats à l'exploitation de chacun d'entre eux, tout achat d'un terme *PREMIUM* nécessitera obligatoirement son exploitation par son titulaire (site internet actif utilisant le terme *PREMIUM* comme nom de domaine principal ou secondaire).

Celui-ci disposera d'un **délai de 6 mois** pour mettre en place un site internet exploitant le domaine.

Passé ce délai, la Collectivité de Corse, Registre du .corsica, pourra constater le manquement à ses règles et Politiques par le titulaire d'un terme PREMIUM non exploité et pourra engager légitimement, en application de ses procédures et Politiques, les démarches pouvant conduire au retrait du domaine PREMIUM à son Titulaire et éventuellement à sa remise en vente.

En tout état de cause, tout retard d'exploitation devra être justifié auprès du Registre et fera l'objet d'une analyse pour en déterminer la recevabilité.

Légitimité d'exploitation

Conformément aux Politiques régissant l'extension .corsica, l'usage d'un domaine en .CORSICA est destiné à la valorisation de la Corse, de son patrimoine, de ses activités, de son rayonnement, etc.

Toute activité de spéculation, de « parking », d'achat dans le but de revendre un nom de domaine ou toute activité de cybersquatting, de typosquatting et autre manœuvre délictueuse est strictement interdite.

La Collectivité de Corse se réserve le droit de conduire les investigations nécessaires avant-vente et après-vente et d'interroger tout candidat à l'achat ou tout titulaire d'un nom de domaine PREMIUM sur l'usage qu'il compte en faire afin de juger de l'adéquation avec les Politiques de .corsica.

En cas d'usage jugé non conforme, la commercialisation du domaine PREMIUM à son demandeur pourra être suspendue et /ou le processus d'application de ses Politiques pourra être engagé par le Registre de .corsica.

Les sites de la démarche puntu corsica.

Afin de se conformer aux exigences de l'ICANN, plusieurs plateformes accompagnent la démarche .corsica.

- Le site puntu.corsica

Le site puntu.corsica a été récemment mis à jour. Il apporte toutes les informations utiles relatives aux initiatives entreprises par la Collectivité de Corse autour du .corsica.

- Le site web.corsica

Le site web.corsica est actuellement en cours de finalisation. Il représente l'annuaire principal de l'ensemble des sites internet en .corsica. Il s'agit

d'un annuaire participatif ou chacun doit venir s'y inscrire. Il permet de renforcer le référencement des domaines en .corsica.

- **Les sites whois.corsica, w.corsica et c.corsica**

Ces trois sites permettront d'offrir les services techniques indispensables à la bonne gestion d'une extension internet de premier niveau tels qu'un accès aux informations publiques des domaines, la disponibilité des domaines et un « raccourcisseur d'url » (url shorter).

Conclusion

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

D'approuver le présent rapport.

De valider la Politique des termes PREMIUM,

D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à adapter la politique Premium et à enrichir ou retirer des noms premium à la liste présentée en annexe,

D'autoriser le Président du Conseil Exécutif à mettre les sites web référencés dans le présent rapport,

De valider la tarification des termes PREMIUM, d'autoriser la régie .corsica à percevoir les paiements afférents à la commercialisation des options PREMIUM.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer